

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Richer

<https://www.cadre21.org/membres/b02ea1c52c02032407e40452>

Date d'obtention : 2021-03-21 15:52:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Uniformise les interventions

Outils qui permettent de travailler de façon méthodique ce qui augmente la rapidité de nos interventions et supporte l'intervenant durant les rencontres.

Cueillette d'informations structurée dans le milieu scolaire: la trousse permet d'évaluer la gravité, l'urgence et le niveau d'intervention en ciblant le contexte, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Elles sont très réalistes. Ce sont des situations que j'ai déjà vu dans mon milieu.

Elles cernent bien la problématique du sextage en milieu scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je dirais lorsque l'on doit procéder à la confiscation du cellulaire.